

SERVICE PUBLIC FEDERAL
EMPLOI, TRAVAIL ET
CONCERTATION SOCIALE

Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au travail

Avis n° 206 du 3 mai 2017 concernant le projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 29 mai 2013 relatif au Règlement d'ordre intérieur du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail.

I. PROPOSITION ET MOTIVATION

Le 9 février 2017, le Ministre de l'Emploi a envoyé, pour avis (dans un délai de deux mois), un projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 29 mai 2013 relatif au Règlement d'ordre intérieur du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail, à la Présidente du Conseil supérieur.

Ce projet d'arrêté ministériel complète l'annexe de l'arrêté ministériel du 29 mai 2013 relatif au Règlement d'ordre intérieur du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail par l'« *annexe - règlement d'ordre intérieur à la Commission Permanente Tarification et Prestations* ».

De cette façon, le règlement d'ordre intérieur de la commission permanente Tarification et Prestations est annexé au règlement d'ordre intérieur du Conseil supérieur PPT, conformément au chapitre 11 du règlement d'ordre intérieur du Conseil supérieur.

Ce projet d'arrêté ministériel tient compte des discussions qui ont eu lieu les 30/08/2016, 27/10/2016 et 17/01/2017 au sein de la commission permanente Tarification et Prestations, au sujet du règlement d'ordre intérieur de cette commission.

Les membres du Bureau exécutif ont pris connaissance et débattu de ce projet d'arrêté ministériel le 14 mars 2017. Ils ont décidé de soumettre le projet d'arrêté ministériel à la prochaine réunion plénière du Conseil supérieur pour avis.

La commission permanente Tarification et Prestations en a été informée lors de sa réunion du 28/03/2017.

Le 28 mars 2017, les membres du Bureau exécutif ont décidé de soumettre le projet d'arrêté ministériel à la réunion plénière du Conseil supérieur pour avis, via une procédure écrite électronique

Cette procédure écrite électronique a commencé le 18 avril 2017 et s'est clôturée le 3 mai 2017.

II. AVIS n° 206 DU CONSEIL SUPERIEUR DU 3 MAI 2017

Le Conseil supérieur donne un avis unanime favorable sur ce projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 29 mai 2013 relatif au Règlement d'ordre intérieur du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail, qui annexe le règlement d'ordre intérieur de la commission permanente Tarification et Prestations au règlement d'ordre intérieur du Conseil supérieur.

III. DECISION

Remettre l'avis au Ministre de l'Emploi.